

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 03 mars 2021

Etaient présents :

Mmes DIGOIN, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, PERES, TOURNADE

Mrs. ARNAUD, BERNARD, DURAND, FIALAIRE

Excusés : Mme RIOUBLANC, M. TOURADE (Procuration M. Durand), M. AVIGNON, M. BLEUEZ, M. DUMONTANT (Procuration à M. Bernard)

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2020
- Comptes administratifs 2020
- Affectation des résultats
- Redevance assainissement 2021
- Tarifs des services communaux
- Questions diverses

1 – Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion sont dressés par la Trésorerie (budget principal et assainissement). Il s'agit de deux livres de comptes tenus et dressés par le Percepteur qui reprennent et justifient nos dépenses et nos recettes de l'exercice passé.

Les résultats de ces Comptes de Gestion doivent être identiques au centime d'euro près à ceux des comptes administratifs.

Vote :

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette Délibération Municipale est acceptée à l'unanimité.

2 – Comptes administratifs 2020

	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES 2020	305 193.55	17 947.08
RECETTES 2020	331 192.83	19 199.55
REPRISE 2019	61 528.97	7 767.36
RESULTAT	87 528.25	9 019.83
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES 2020	49 258.11	25 089.37
RECETTES 2020	63 043.05	8 732.80
REPRISE 2019	-31 375.92	12 397.87
RESULTAT	-17 790.98	-3 958.70
<u>CUMUL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</u>		
	69 737.27	5 061.13
<u>RESTE A REALISER</u>		
DEPENSES	27 000.00	9 714.00
RECETTES	10 380.00	15 935.00
RESULTAT	-16 620.00	6 221.00
<u>RESULTAT FINAL</u>	<u>53 117.27</u>	<u>11 282.13</u>

Vote Budget principal :

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (le maire ne prenant pas part au vote)

Vote Budget assainissement :

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (le maire ne prenant pas part au vote)

3 – Affectation des résultats

Budget principal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Recette d'investissement au 1068 : 34 410,98€
- Recette de fonctionnement au 002 : 53 117,27€
- Dépenses d'investissement au 001 : 17 790 ,98€

AFFECTATION ACCEPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Budget d'assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Recette d'investissement au 1068 : 0,00€
- Recette de fonctionnement au 002 : 9 019,83€
- Dépense d'investissement au 001 : 3 958,70€

AFFECTATION ACCEPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

4 – Redevance assainissement 2021

Les subventions allouées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont accordées ou refusées en fonction de la valeur de la redevance d'assainissement appliquée par la Commune, ainsi les valeurs minimales exigées sont :

Année	Taux minimum
2021	1,00 €/m3
2022	1,10 €/m3
2024	1,20 €/m3

La commune de Blessac est en-deçà de la valeur minimale exigée : 0,92€/m3 (0,75/m3+20,00€ de part fixe).

Ainsi est proposé au Conseil la hausse suivante :

Année	Taxe Assainissement Minimale Agence de l'Eau	Taxe assainissement Blessac			
		Par m3	Part-fixe	Pour 120 m3	Taxe/m3
2021	1,00 €/m3	0,80€	40€	136€	1,13€

Nous rappelons que suite au compte-rendu de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif du bourg et de la station d'épuration, présenté par le cabinet d'étude VRD'Eau, les travaux de la réfection de la digue de l'étang devront prendre en compte les préconisations inscrites à son schéma-directeur priorisant le remplacement du réseau d'assainissement

collectif de ce secteur.

- Coût estimé : 60 920,00€
- Subvention Agence de l'eau (40%) : 24 368,00€
- Subvention départementale (10%) : 6 092,00€
- Reste à charge Commune : 30 460,00€

Cela ne pourra se faire sans subvention.

Vote :

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

La modification de la taxe d'assainissement est acceptée à l'unanimité.

5 – Tarif des services communaux

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Prix repas cantine	2,45€	2,50€
Garderie scolaire	0,70€/1h½	0,70€/1h½
Concession cimetière	90€ (9m ²)	90€ (9m ²)

Après en avoir délibéré, le Conseil s'exprime de la façon suivante :

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus sont adoptés à la majorité des votants.

6- Questions diverses

- ***Arrêt de maladie de la cantinière :***

Madame Isabelle LOULERGUE est en arrêt de maladie du 03 au 19 mars 2021.

Les 04 et 05 mars la cantine sera assurée par Madame BOURET Martine qui se chargera de la préparation des repas ; Madame RONDIER Coralie se chargera de la remise en état de la cuisine et de l'espace cantine ; Madame BOURNICON Cassandra aidera ses deux collègues le temps du repas.

Du 08 au 19 mars, les enfants iront déjeuner au restaurant de la commune « Le Relais des Forêts ». M. le Maire et Mme Labourier se sont rendus sur les lieux afin de vérifier que les préconisations sanitaires étaient respectées à savoir :

- Lavage des mains à l'arrivée et au départ du restaurant.
- Distanciation physique entre les enfants.

- Respect de la séparation des deux classes.
- Entrée du restaurant spécifique réservée aux enfants qui ne croiseront pas d'autres personnes.

Le restaurateur s'engage à respecter les menus prévus sur cette période.

- **Maladie professionnelle de Monsieur Frédéric MERLE :**

Suite à son opération et à sa visite médicale auprès du médecin du travail, Monsieur MERLE Frédéric peut reprendre son travail sans aucune restriction.

- **Compte-rendu de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif du bourg :**

Mercredi 24 février 2021, le cabinet d'étude VRD'Eau a rendu son diagnostic de l'assainissement collectif du bourg et de la station d'épuration.

En résumé, les conclusions et le schéma directeur à suivre sur les dix années à venir sont à l'opposé de ce que nous pensions qu'ils seraient.

- La station d'épuration, bien qu'ancienne, fonctionne bien grâce au bon entretien et à la maintenance sérieuse assurés par les deux agents de la commune.
- Le réseau, ainsi que certains regards, sont à changer en respectant une priorisation en fonction de leur état et de leur constituants (conduits en fibrociment).
- Des infiltrations d'eau parasites sont importantes. Celles-ci sont dues :
 - Au mauvais état de certaines portions du réseau (fissures, déboitements partiels des tuyaux)
 - A certains regards désimperméabilisés.
 - Aux mauvais branchements des eaux pluviales de particuliers. Des tests à la fumée ont mis en évidence les habitations qui a priori auraient branché leurs eaux pluviales sur le réseau d'assainissement. Ces tests doivent être affinés par une étude au colorant. Celle-ci n'a pu être faite du fait de la crise sanitaire. Elle devrait être réalisée dans les mois à venir.
- Les extensions de réseau collectif ne sont plus recommandées et plus subventionnées. L'assainissement individuel est préconisé.

Nous avons demandé au cabinet VRD'Eau de venir présenter ce compte-rendu à l'ensemble du Conseil ainsi qu'à nos deux agents techniques. Une date doit nous être proposée.

Les subventions accordées par le département et l'agence de l'eau ne sont valides que pour deux ans. Aussi, avons-nous fait un courrier au département et à l'agence de l'eau pour que la validité de ces subventions soit prolongée d'un an.

- **Un point sur les chemins :**

Messieurs ARNAUD Frédéric et BERNARD Jean-Yves font un point sur l'état (très dégradés) des chemins empruntés pour des travaux forestiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30